

DÉPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Délibération n°

N°42CD/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE MEUSE

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ
DE DIRECTION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

OBJET : RECRUTEMENT D'UN.E SALARIÉ.E POUR ASSURER LA MISSION DE SERVICE SUR LE
BATEAU "LE CHARLEMAGNE"

L'an deux mille VINGT-SIX, neuf juin à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Ardenne rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'office de tourisme, rue du château, à Vireux-Wallerand sous la Présidence de Monsieur Pascal GILLAUD.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Suffrages exprimés : 8

N'ayant pas pris part au vote : 0

Convocation faite le : 4 juin 2026

Etaient présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Isabelle COQUET, Evelyne DEVOUGE-AUDART, Messieurs Slimane CHIBANE, Olivier DIEUDONNE, Pascal GILLAUD, Maël PION et Michaël WALTER.

Étaient excusé(e)s :

Madame Marion JACQUEMIN et Messieurs François BEGUIN et Dominique BERNIER.

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle BODART.

Objet : Recrutement d'un.e salarié.e pour assurer la mission de service sur le bateau "Le Charlemagne"	Délibération avec incidence financière	Délibération n° N°42CD/06/2026
		Date : 09 JUIN 2026

À la suite d'une visite d'information et de prévention périodique réalisée par Ardennes Santé Travail, la médecine du travail a recommandé la suspension immédiate et jusqu'à nouvel ordre de l'ensemble des prestations de service à bord (approvisionnement en cale, service en salle, plonge, etc.) assurées par la chargée de commercialisation, responsable de la gestion du bateau *Le Charlemagne*. Des examens médicaux complémentaires doivent être effectués par la salariée préalablement à un nouvel examen médical en septembre qui statuera sur une possible inaptitude définitive à ce poste d'exploitation.

Cette mesure intervient en pleine haute saison des croisières pour les groupes et individuels, période où un effectif de deux personnes est indispensable pour assurer l'accueil et le service de prestations pouvant accueillir jusqu'à 55 passagers.

Afin de faire face à cette contrainte opérationnelle et d'assurer le maintien des activités tout au long de la saison, il est préconisé d'embaucher un agent en contrat à durée déterminée (CDD) de remplacement dès le 18 juin.

Considérant la préconisation médicale d'inaptitude temporaire d'une salariée ;

Considérant la nécessité d'assurer une qualité de service optimale pour les passagers du bateau *Le Charlemagne* ;

Considérant l'important volume de réservations de groupes planifiées jusqu'au 18 octobre ;

Le Comité de direction, statuant à l'unanimité après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- La création d'un poste temporaire de serveur / serveuse à temps partiel (28h hebdomadaires) pour répondre à des besoins saisonniers, couvrant la période allant du 18 juin au 18 octobre 2026 inclus ;
- La détermination de la rémunération appliquée à cet emploi sur la base de la grille correspondant au grade d'agent employé, échelon 1, niveau 1.2 (indice 1500) ;
- La confirmation que la dépense financière correspondante est couverte par les crédits inscrits au budget ;
- De donner délégation à la Directrice pour mener le processus de recrutement, signer les contrats de travail ainsi que les avenants éventuels, et accomplir toutes les formalités administratives y afférentes.

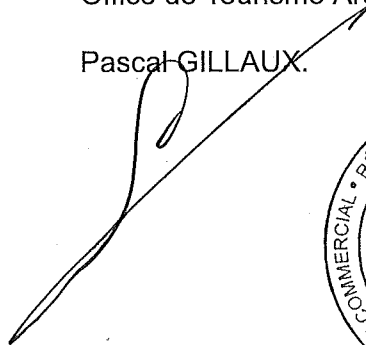
*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an
susdits et ont signé les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme Ardenne rives de Meuse.

Pascal GILLAUX.



Transmis au représentant de l'État le :

Affiché le :

